



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R. Echéance le : 31/07/2024
Magasinier : CS/SB

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page :1/1

N° Document 4584875	N° Client 0165285	Votre Commande CDE 8938 VQ 34	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 5299403	
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5299403 DU 14/06/2024 ** BEL YANNICK									
I: SUPER KIT DE DISTRIBUTION AM			GATKP15541XS E1BV06	1,00	4	311,80	45,00	171,49	171,49
----- SOUS-TOTAL PIECES -----			171,49						
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE									
			Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration				Total T.T.C
			PI : 171,49		(4) 20,000				205,79
			MO : 0,00 171,49		171,49				
			DIV : 0,00		34,30				

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4584875	0165285	5299403
Echéance le : 31/07/2024		
14/06/2024		205,79



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.